

Règlement Ludothèque

Le présent contrat est établi entre la section « ASL-A Tous Jeux » et
Mr/Mme/Mlle

Mr/Mme/Mlle _____ représente « l'emprunteur »

Mr/Mme/Mlle _____ représente la section « ASL-A Tous Jeux »

- 1) L'emprunt des jeux est gratuit et est limité à ___ jeu(x) par période
- 2) La période d'emprunt ne pourra excéder 2 semaines pour les emprunts de la médiathèque. L'emprunt peut être renouvelée à la fin de chaque période en fonction de la disponibilité des jeux et de l'accord de « A Tous Jeux »
- 3) « L'emprunteur » est responsable des jeux dans ses périodes d'utilisation.
- 4) A la fin de la période d'emprunt, « l'emprunteur » devra s'assurer que tous les jeux empruntés sont rendus complets, dans le même état que lors de l'emprunt.
- 5) Tous jeux incomplets **et/ou** injouables devront être remplacés par « l'emprunteur »
- 6) L'utilisation des jeux est sous la responsabilité de « l'emprunteur », notamment quant à l'utilisation de petite pièce par les enfants les plus jeunes.

Fait, le _____ **à** _____

Emprunteur

ASL – A Tous Jeux
